



Les Chartes de production s'apparentent à des codes de « bonnes pratiques », qui visent à produire des céréales de bonne qualité dans le respect de l'environnement.

Construites en 2001, les Chartes de production fêtent cette année leurs dix ans. Sorte de « codes » de bonnes pratiques, couvrant tout l'itinéraire technique de production et répondant aux besoins des filières, elles ont été créées à l'initiative des producteurs. Ils souhaitent limiter l'apparition de nouvelles contraintes de production et définir un socle d'exigences utiles tout en témoignant de leur professionnalisme. Sous l'égide de l'Irtac et avec le soutien technique d'ARVALIS - Institut du végétal, les producteurs, les collecteurs et les transformateurs ont apporté chacun leur pierre à l'édifice.

### 39 organismes stockeurs concernés en 2010

Objectif défini collectivement : concilier rentabilité, respect et protection de l'environnement, qualité du produit, tant technologique que sanitaire et transparence des pratiques, tracées par des enregistrements. Il en a résulté l'élaboration de cinq Chartes ARVALIS/Irtac, trois en céréales à paille (blé tendre,

## Qualité et environnement Les Chartes de production se préparent à évoluer

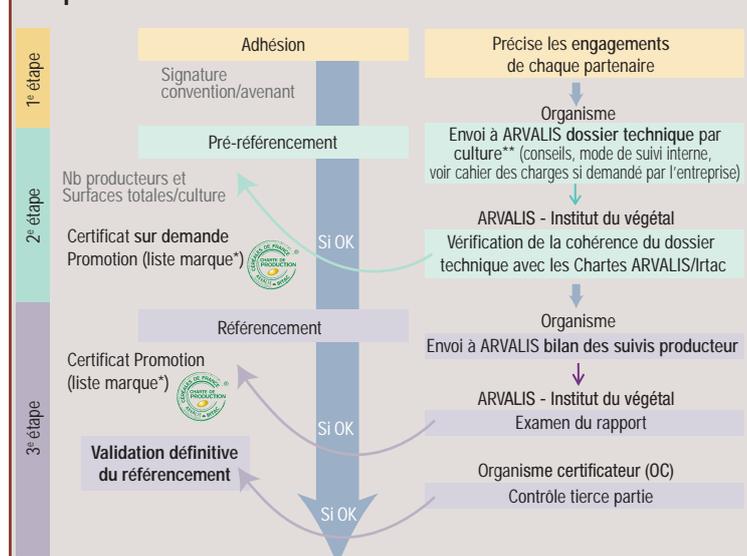
Dix ans après leur naissance, les Chartes de production se préparent à évoluer. Créées pour répondre aux besoins des producteurs et des filières, elles doivent être réactualisées en fonction des nouvelles attentes sociétales. Pour mieux cerner les besoins, ARVALIS-Institut du végétal et l'Irtac <sup>(1)</sup> ont mené une enquête auprès des organismes stockeurs et des industriels.

orge de brasserie et blé dur en 2001) et deux en maïs (maïs grain - fourrage et maïs doux en 2002). Elles reprennent l'itinéraire technique de production. Sept volets sont développés : la connaissance de la parcelle, l'implantation, la fertilisation, la protection de la culture, l'irrigation, la récolte, le transport et le stockage des grains à la ferme ainsi que la gestion de l'interculture après la récolte. Parties de rien, les Chartes de production ont convaincu en 2010 39 organismes stockeurs (OS) représentant pas loin de 10 000 producteurs soit 260 000 ha, principalement du blé tendre.

### Suivre l'évolution de la société

Si ces chiffres témoignent d'un véritable intérêt, une chose est sûre : en 10 ans, le contexte et les attentes des uns et des autres ont changé, compte tenu notamment de l'évolution des demandes sociétales et réglementaires. Pour y voir plus clair et mieux coller aux préoccupations du terrain, ARVALIS-Institut du végétal et l'Irtac ont donc lancé un travail de réflexion. Il a débuté par cinq enquêtes menées auprès de différents publics :

### Trois étapes pour mettre en place la démarche Chartes de production



\* Concerne les céréales à paille uniquement

\*\* Dossier à constituer la première année uniquement, sauf si il y a une modification du dossier technique (ajout d'une culture, autre cahier des charges, etc.).

les collecteurs engagés dans les Chartes, non engagés et désengagés ainsi que les industriels de la première et de la deuxième transformation <sup>(2)</sup>. L'étude s'est organisée autour de deux questionnements : d'une part, que souhaitent aujourd'hui et de manière générale les opérateurs en terme de démarche qualité-environnement, et d'autre part, que pensent-ils des Chartes ?

**Pour y voir plus clair et mieux coller aux préoccupations du terrain, ARVALIS-Institut du végétal et l'Irtac ont lancé un travail de réflexion qui a débuté par cinq enquêtes menées auprès de différents publics.**

### Pas de remise en cause des démarches qualité environnement

Pour les OS interrogés non engagés dans les Chartes, les démarches qualité-environnement représentent avant tout une valorisation en termes d'image (25 % des réponses). De fait, c'est également le premier atout mis en avant par les collecteurs utilisateurs du dispositif : 65 % d'entre eux estiment qu'elles leur donnent de la crédibilité et une image auprès des clients. Pour 21 % des OS non engagés, les démarches qualité et environnement apparaissent aussi comme un support technique pour les producteurs. Elles constituent une aide à la mise en place des bonnes pratiques agricoles et au respect de la réglementation. Pour plus de la moitié de ces collecteurs (56 %), la légitimité de ces démarches n'est plus à mettre en cause, pas plus que leur contenu (50 %). Mais leur notoriété reste à améliorer puisque ce n'est un point fort que pour 37,5 % des sondés.

### Pas seulement un accès à des marchés spécifiques

Au regard de ces attentes générales, plus de la moitié des OS utilisateurs des Chartes mettent également en avant l'accès qu'elles offrent à des marchés spécifiques. C'est pour 52 % d'entre eux un moyen de se différencier, qui a donc un intérêt économique (pour 45 %)... Même si la démarche est souvent jugée gourmande en temps. Ce dispositif apparaît également comme la garantie d'une organisation et d'une traçabilité (cités par 45 % des OS engagés sondés) ainsi que comme une valorisation des savoir-faire en matière de production (34 %), l'un des objectifs initiaux. C'est lorsque la traçabilité proposée par les Chartes est considérée par le collecteur comme une contrainte ou un enjeu non stratégique qu'il est le plus susceptible de quitter la démarche. C'est ce type de raisons que mettent en avant 60 % des sondés qui ont abandonné les Chartes ces dix dernières années.

### Une approche davantage tournée vers la durabilité

Aujourd'hui, de nouvelles attentes émergent. Il semble par exemple nécessaire aux organismes stockeurs de mieux communiquer sur la pertinence de leurs pratiques concernant l'environnement. Ils souhaitent également une approche davantage tournée vers la durabilité de la production. En phase de réflexion pour le moment, la rénovation des Chartes de production devrait voir le jour en 2012. ■

(1) : Institut de recherche technologique et agroalimentaire des céréales.

(2) : Les 5 enquêtes ont été menées respectivement auprès de 29 OS engagés, 10 OS désengagés, 32 OS non engagés, 40 industriels de première transformation et 52 de seconde transformation.

**Nadine Goujon,**  
n.goujon@arvalisinstitutduvegetal.fr  
**Audrey Hereng**  
a.hereng@arvalisinstitutduvegetal.fr  
ARVALIS-Institut du végétal

### Les industries agro-alimentaires surtout intéressées par la qualité

Aujourd'hui encore, les industries agro-alimentaires attendent essentiellement des matières premières une certaine garantie de qualités, tant sur les plans fonctionnel que sanitaire. Dans le cadre de l'enquête menée par ARVALIS-Institut du végétal et l'Irtac pour comprendre le positionnement vis-à-vis des démarches qualité-environnement, ces deux points sont cités à 92 % et 84 % par les industriels interrogés. Le respect de l'environnement n'est mis en avant que par 26 % des interrogés. Et si pour près de la moitié des entreprises de première transformation questionnées, l'engagement de leur fournisseur dans une démarche qualité-environnement est indispensable, c'est encore une fois pour garantir une qualité (58 %). Pour s'assurer du sérieux de ce type de démarche, 97 % des industriels attendent des contrôles, si possible effectués par une tierce partie.

**Cinq Chartes ARVALIS/Irtac ont été mises en place depuis 2001.**

